

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENTS : Mickaël BABOLAT, Emmanuel GINET, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY, Jean-Michel LAURENT, Guillaume DUCOLOMB.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Claire CARTONNET → procuration à Marie-José TRAINA
Christian CONAND → procuration à Jean-Michel LAURENT
Isabelle VAUDRAY → procuration à Guillaume DUCOLOMB
Céline THEVENOUX → procuration à Emmanuel GINET
Laurent BORDEL,

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Viviane VAUDRAY

ORDRE DU JOUR

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2024

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Vote des budgets primitifs 2024 → délibération
- Vote des comptes administratifs 2023 → délibération
- Vote des comptes de gestion 2023 → délibération
- Vote des redevances eau-assainissement → délibération

3^{ème} point : URBANISME

- Projet lotissement, étude Primo

4^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Fonds concours SIEA éclairage public

5^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Salle des fêtes : parution de l'Appel d'offre

6^{ème} point : CCPA (Communauté de la Plaine de l'Ain)

- Convention pour le financement d'éclairage Led pour le bâtiment de la mairie et des associations

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour

Point 2 : Affectations des comptes de résultats

Point 4 : 2^{ème} phase des reprises des nids de poules

Point 7 : Démission d'un élu

I - Validation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2024

Le compte-rendu n'étant pas finalisé, il sera validé lors de la prochaine séance du conseil municipal

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Vote des budgets primitifs 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de ses propositions budgétaires 2024, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Budget principal

section fonctionnement

Dépenses : 1 743 208.61 €

Recettes : 1 743 208.61 €

section investissement

Dépenses : 2 494 933.08 €

Recettes : 2 494 933.08 €

Le Conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2024.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Budget eau

section fonctionnement

Dépenses : 125 267.51 €

Recettes : 125 267.51 €

section investissement

Dépenses : 196 801.34 €

Recettes : 196 801.34 €

Le Conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2024.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Budget assainissement

section fonctionnement

Dépenses : 160 489.42 €

Recettes : 160 489.42 €

section investissement

Dépenses : 95 649.37 €

Recettes : 95 649.37 €

Le Conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2024.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2-2 Vote des comptes administratifs 2023

Monsieur le Maire présente oralement les comptes administratifs 2023 des différents budgets. Néanmoins il précise que ceux-ci seront votés lors d'une prochaine séance et que la date butoir pour ce vote est le 30 juin.

2-3 Vote des comptes de gestion 2023

Le conseil municipal valide pour les différents budget 2023, les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor Public.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2-4 Affectation des résultats

Suite à la présentation orale des comptes administratifs des différents budgets de l'exercice 2023, le conseil municipal vote à l'unanimité la reprise des résultats et leurs affectations au budgets primitifs 2024.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2-5 Vote des redevances eau et assainissement

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui seront applicables pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs de la manière suivante :

Eau (prix TTC) :

| | | |
|---|-----------|-------------------------|
| Consommation au semestre - Prix au m ³ | 0 - 300 | 0.78 € / m ³ |
| Consommation au semestre - Prix au m ³ | 300-1000 | 0.74 € / m ³ |
| Consommation au semestre - Prix au m ³ | 1000-1500 | 0.65 € / m ³ |
| Consommation au semestre - Prix au m ³ | 1501-2000 | 0.58 € / m ³ |
| Consommation au semestre - Prix au m ³ | > 2000 | 0.52 € / m ³ |
| Abonnement - Frais fixes annuels | | 52 € |
| Agence de l'eau - redevance pour pollution | | 0.29 € / m ³ |
| Facture annuelle 120 m³ | | 180.40 € TTC |
| Prix annuel au m ³ | | 1.50 € TTC |

Assainissement (prix TTC) :

| | |
|---|--|
| Consommation au semestre - Prix au m ³ | 1.44 € HT (1.58 € TTC) / m ³ |
| Abonnement - Frais fixes annuels | 54.10 € HT (59.50 TTC) |
| Agence de l'eau - modernisation des réseaux | 0.16 € HT (0.176 € TTC) / m ³ |
| Facture annuelle 120 m³ | 270.22 € TTC |
| Prix annuel au m ³ | 2.25 € TTC |

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

III – URBANISME

3-1 Projet lotissement, étude Primmo

Le lotisseur choisi antérieurement ne donnant pas suite au projet, le lotisseur Primmo, toujours intéressé, refait une proposition. L'achat du terrain pour 14 maisons sur 8 000 m² et une parcelle de 2 000 m² pour 4 logements sociaux est proposé à 60 000 Euros. (Aujourd'hui aucun bailleur social n'a donné une réponse favorable au projet). Le conseil municipal est favorable à la proposition du lotisseur Primmo.

IV - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

4-1 Fonds concours SIEA éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 01 décembre 2023, le comité syndical du SIEA a approuvé une adaptation et une évolution des aides relatives aux travaux ainsi que des modalités de cotisation pour les communes ayant transférées leur compétence « Eclairage Public ».

Il a notamment été décidé :